QUAI SALAM

HIVER 2022

Soutenons,
Aidons,
Luttons,
Agissons
Pour les
Migrants!
Et les pays
En difficulté



Kristian Dessinateur, Page Facebook du 17 octobre 2022, journée du refus de la Misère.

LA PENSÉE DU MOMENT

Car les gouvernements européens traitent les personnes migrantes comme ils traitent leurs populations précaires ou démunies, pratiquant l'exclusion envers les unes comme envers les autres. En ce sens, si les discours racistes et xénophobes de l'extrême droite peuvent être considérés comme anti-migrants, les positions luttant pour un meilleur accueil des migrants ne sont pas pro-migrants mais pro-démocratie, pro-république, pro-égalité, car elles visent une société différente qui inclurait naturellement les migrants.

Alexis NOUSS - Droit d'exil : pour une politisation de la question migratoire – p.106.

LE MOT DU PRÉSIDENT

Et déjà 2022 va disparaître Sans avancée humanitaire notable GRANDE-SYNTHE continue de rattraper CALAIS! Les démantèlements y sont désormais plus intensifs Les sites sont intégralement détruits CALAIS a banalisé les démantèlements Ils sont quotidiens sur les différents sites Il s'agit de montrer que la tranquillité ne sera jamais de mise Nos Amis se sont adaptés Ils attendent le passage des autorités Tente et sac à portée de main Et se réinstallent quasiment dans la foulée En fait du harcèlement Sans aucun autre objectif! Quel vœu pour 2023? Un minimum d'humanisme d'État? Sincèrement Qui peut y croire?

Jean-Claude Lenoir

SIX MOIS DE SURVIE SUR NOS CAMPS

LES DÉCÈS:

Six mois de survie, mais un décès, encore un de trop :

Un homme est mort le 9 septembre, un Éthiopien, blessé sur le camp de Loon-Plage le 30 août. La précarité de plus en plus grande sur le terrain, les évacuations de plus en plus brutales ont rendu les cohabitations de plus en plus difficiles...

Un mort, et la commémoration, un an après jour pour jour, des 31 décès en mer du 24 novembre 2021...







Plusieurs centaines de personnes ont marché dans le recueillement à travers Dunkerque.

Deux articles, dans « le Monde » (du 14 novembre) et dans « le Canard enchaîné » (du 16 novembre) avaient mis en lumière les dysfonctionnements dramatiques du CROSS, cette nuit-là .

Pas question de les occulter. (Ils sont sur notre site internet, www.associationsalam.org, rubrique « Actualités »).

Cela ne doit pas non plus masquer le travail remarquable mené au fil des mois par les sauveteurs en mer. Un exemple : Le 9 octobre « Ouest France » publie : « Plus de 360 migrants secourus dans la Manche ce dimanche ».

360 répartis sur 7 embarcations, entre 37 et 68 personnes sur chacune. Les sauveteurs en mer de Dunkerque (intervenus deux fois), ceux de Calais, un patrouilleur de la Marine Nationale (intervenu trois fois) et un patrouilleur de la gendarmerie Nationale.

Quel beau courage, quelle belle humanité, mais aussi quels risques pris, quel temps et quelle énergie dépensés, quelles sommes d'argent aussi, pour des gens qui se réfugient sur l'eau parce qu'aucun des deux pays, de chaque côté de ce bras de mer, ne peut se décider à les accueillir dignement...



Distribution Salam du 24 septembre à Calais.

DES PASSAGES.

Ce ne sont pas les passeurs les coupables (ils ne font que profiter de cette misère noire), c'est l'absence d'accueil digne sur notre littoral qui pousse les gens à prendre la mer.

Les chiffres du Home Office (dont on ne peut pas imaginer qu'ils soient gonflés, tant cela dérange nos voisins anglais... et ils ne tiennent pas compte de ceux qui entrent incognito!) donnent plus de 40 000 passages en 2022, presque deux fois le chiffre de 2021...

1 295 traversées réussies lundi 22 août et 900 samedi 27, 1200 les 12 et 13 septembre, plus de 1000 encore le weekend des 12/13 novembre...



Malo les Bains, 22 septembre 2022.

Il est du coup extrêmement difficile de prévoir le nombre de personnes qui vont se présenter à chaque point de nos distributions : Le nombre varie avec les arrivées de nouveaux, les passages en Angleterre, les attentes de passages dans les dunes (qui peuvent durer deux ou trois jours, ou plus), les retours des dunes, après échec d'un passage ou après l'absence de passage, les aléas des retours de Paris, de Belgique, ou d'Allemagne...

A Calais, le 12 octobre, jour de départ, il n'y a plus qu'une cinquantaine de personnes rue de Judée, alors qu'ils étaient environ 300 quatre jours avant. Nous avons distribué 35 litres de thé en moins ce matin-là...

Par contre, il y a énormément de monde sur les quais en centre ville.

A Loon-Plage le nombre était assez stable : nous distribuions 400 à 450 repas de midi depuis le début du mois d'octobre.

Une exception le 7 octobre : Emmaüs annonce son chiffre : 750. On alerte aussitôt l'équipe du lendemain qui force sur les quantités... Et le lendemain entre 350 et 400 barquettes...

Mais sur la route, en arrivant, ils avaient croisé trois grands groupes qui partaient, sac au dos. L'appel du large (ou plutôt des passeurs) avait retenti...

En fin de mois le nombre augmente pourtant... pour redescendre (250 le 31 octobre) mais remonter ensuite...



Avec le nombre, les conditions de distributions sont devenues souvent plus difficiles.

Nous avons retrouvé les bousculades que nous avons déjà connues à la même époque il y a un an, ce que Ghislaine appelait gentiment « les appétits impatients ».

Tous les passages ne sont pas réussis, loin de là... Le 14 octobre, énormément de monde se presse sur les quais du Centre Ville, à Calais... et les gars racontent : 60 personnes sur le bateau, ils ont filmé les vagues, plus hautes que la camionnette de Salam. Certains ont perdu leurs chaussures et cela se voit : non seulement ils ont les pieds nus mais ils sont fanés comme le bout des doigts quand on laisse les mains trop longtemps dans l'eau...

Un monsieur n'a pas pu se changer depuis la veille : il ouvre son blouson et pose la main d'une bénévole sur son cœur : sa chemise est trempée.

Le 17, c'est un jeune dans un sweat à capuche, qui n'a rien dessous.

Et le froid arrive, le lundi 14 novembre, à la distribution de Loon-Plage, tous ces hommes habitués à répondre « fine (bien) » à la question « How are you ? (Comment allez-vous)? » répondaient « Cold (froidement) ». Ils claquaient des dents, avaient les doigts bleus et comparaient avec moi le nombre de couches de vêtements que nous avions (trois, quatre, cinq ?). Sauf que moi j'attendais le moment de rentrer chez moi prendre une douche chaude et me changer...

L'ACCÈS A L'EAU RESTE COMPLIQUÉ.

Bien sûr le pire a été pendant les grosses chaleurs de l'été.

Nous demandons en vain que les évacuations des camps soient suspendues pendant les périodes de canicule, comme elles devraient l'être pendant les grands froids...

A Calais, c'était au point que le 13 juillet nous recevons un mail de la DDETS, au même titre que la « Vie Active » mandatée par l'Etat « Compte tenu des prévisions météorologiques annoncées pour les prochains jours (vigilance canicule) y compris pour la région des Hauts de France et le département du Pas-de-Calais, je vous demande pour chacun de vos périmètres d'intervention de prendre les mesures nécessaires pour :

- renforcer les maraudes,
- étendre les ouvertures des accueils de jour,
- assurer l'approvisionnement en bouteilles d'eau individuelles les équipes mobiles,
- mobiliser des places d'hébergement y compris en chambres d'hôtels si nécessaire. »

Mais il ne reste toujours qu'un point d'eau accessible 24 heures sur 24, rue des Huttes, l'habituelle distribution de bidons de 5 litres par la Vie Active et les « tonnes » d'eau remplies quotidiennement par l'association CFC...



En plus, le 14 août un arrêté préfectoral antidistribution est à nouveau promulgué (voir plus bas).

A Loon-Plage, il n'y a toujours pas de point d'eau. Seuls les contenants de Roots maintiennent encore la survie.



La borne à incendie du bout du camp, qui apportait un complément indispensable à l'accès à l'eau, ne fonctionne plus depuis début octobre.

Alerte de Salam au sous-préfet, le 8 octobre : « Nous savons très bien qu'elle coulait en permanence de façon déraisonnable. Mais qui peut honnêtement reprocher à des gens sans point d'eau d'en avoir cherché au seul endroit où il y en avait. »

Réponse du 16 octobre : « La bouche incendie est toujours alimentée mais a été cassée par des personnes fréquentant les campements ; cette borne participe de la protection contre l'incendie du secteur; elle doit être réparée. J'ai demandé à ce que son déplacement soit étudié pour éviter de nouvelles dégradations ».

On comprend... mais on ne peut pas accepter que plusieurs centaines de personnes restent sans accès illimité à l'eau, pour boire, se laver et faire la lessive.

LES ÉVACUATIONS DES CAMPS.

Elles continuent de mois en mois...

La règle reste la même : tout le monde est mis dehors d'un site (avec autorisation d'emporter tentes et bâches : c'est la seule amélioration qui a été obtenue par les grévistes de la faim il y a un an). Tout ce qui reste sur place est considéré comme abandonné et est ramassé.





Calais

Loon-Plage

Ils peuvent être partis se doucher, faire la queue à une distribution de repas, faire une course, tout simplement être ailleurs une heure ou deux dans un contexte moins sordide, ou chercher un endroit autorisé (ou simplement à l'écart) pour faire tranquillement leurs besoins... Ils ne sont pas assignés à résidence!

Toutes ces activités, tellement banales, se terminent parfois pour eux par la disparition de tout ce qu'ils possèdent.

A Calais, les évacuations ont lieu un jour sur deux. En Centre Ville, c'est tous les jours entre le 4 août et le 15 septembre (avec 4 exceptions en août), 18 fois en octobre, deux jours sur trois en novembre...



19 novembre rue de Judée



17 novembre rue des Huttes



8 septembre Marck.

Évacuer le Centre Ville, le débarrasser du moindre exilé abrité dans un coin, semble avoir été une idée fixe de la part des autorités :

D'abord les exilés sont chassés du quai du Danube le 2 septembre,

Le HRO voit signer les papiers de fin d'opération à 16 h 58. Mais à 17 h 36, les Forces de l'Ordre sont à nouveau en action, quai du Danube. Cela dure jusqu'à 18 h 44 : 110 personne évacuées, dit le HRO.

Jean-Claude Lenoir, président de Salam, assiste à ce démantèlement : «Beaucoup d'habitants du quartier se déclarent stupéfaits de voir la police agir ainsi avant la nuit laissant dans un total désarroi des femmes et de très très jeunes enfants!»

Tous sont chassés définitivement et se replient quai de la Meuse.

Le 13 septembre, ils sont chassés du quai de la Meuse.

Lors des évacuations, les exilés ont dû transporter leurs affaires jusqu'à la place de Norvège. Bien sûr, la place est au bout du quai mais quand on porte une tente et tous ses biens depuis le fond du quai c'est une bonne trotte, surtout quand on a des enfants en bas âge, ce qui était le cas...



Enfin ils sont expulsés définitivement du quai du Danube, du quai de la Meuse et du pont Mollien le 15.

Mais ils reviennent et de plus en plus nombreux. : 400 gobelets distribués sur les quais le matin du 20 novembre par Salam.

A Loon-Plage, les évacuations sont moins fréquentes, environ une fois par semaine : il y a eu deux moments de vrai répit, du 9 au 30 juin et du 27 juillet au 31 août, rien non plus entre le 20 octobre et le 9 novembre, mais parfois deux jours de suite, comme pour compenser: les 27 et le 28 septembre, 4 et 5 octobre, 19 et 20 octobre.

Moins fréquentes ne veut pas dire moins dures : Le 8 septembre particulièrement, tous les corps de métier ont été invités (les informations sont celles données par le HRO, auquel nous sommes très reconnaissants de nous autoriser à publier leurs photos et leurs renseignements) « Présence de 11 fourgons de CRS, de 8 voitures de la Police Nationale, de fourgons de la gendarmerie, de fourgons de la PAF, de la police cynophile, d'une voiture d'huissier, de voitures de la BAC, des renseignements territoriaux, de la police scientifique, de deux voitures de pompiers, de camions de nettoyage. Pas d'interprètes... Un hélicoptère survole la zone. » L'équipement est moins artisanal : des petits tracteurs Loxam, des tractopelles, des grosses



bennes à ordures...



Le 27 septembre, Les exilés n'ont pas le droit d'entrer chercher leurs affaires. Les sacs de ceux qui sortent sont fouillés par la police. Ceux qui sortent disent qu'ils n'ont eu le droit de prendre leur tente et leurs couvertures qu'à condition de ne pas utiliser de caddie, donc de tout porter sur eux.

Auchan fait ramasser les caddies qui sont là (un gros camion et une dizaine d'employés, nous dit l'ADRA qui a assuré le petit déjeuner pour 400 personnes.) Les tentes et couvertures qui restent sont saisies. Le HRO voit au moins une dizaine d'arrestations. La police aurait refusé de laisser partir certains à des RDV médicaux à l'Hôpital.

Les familles avec des enfants sont évacuées aussi. Et les petits sont nombreux.

Les échoppes sont détruites.

Les générateurs sont saisis.

A la fin de l'opération, il ne reste plus rien. Seuls les contenants à eau ont été épargnés.

La pluie se déchaîne sur des gens privés de tout...

Les évacuations s'accompagnent d'offres de mise à l'abri.

Des bus se présentent tous les jours rue des Huttes à Calais et à l'entrée du camp à Loon-Plage, sauf le weekend.

Mais les places sont souvent en nombre insuffisant.

Le 1er septembre, lendemain de l'évacuation du 31 août à Loon-Plage, on lit dans la « Voix du Nord » : « Un peu plus de 500 migrants sont montés dans des bus affrétés par l'Etat pour rejoindre des centres d'hébergement ». Il y en avait deux ce matin-là. 250 par bus ?

Le 15 novembre, rue des Huttes à Calais, il restait au départ des bus 80 personnes en demande d'hébergement... Le 22 novembre, ils n'ont pris qu'une famille avec deux enfants. Un vieux monsieur qui attendait depuis 5 h du matin pour être sûr d'avoir une place est resté là, épuisé...

Et il ne peut s'agir que de moments de répit : impossible de déposer une demande d'asile pour des gens déjà déboutés dans un des 27 pays d'Europe ou paralysés par les empreintes Dublin (ce règlement impose à celui qui demande le statut de réfugié de le faire dans le pays d'entrée en Europe, celui dans lequel la police lui a pris pour la première fois ses empreintes digitales).

LES ENTRAVES AUX INSTALLATIONS ET AUX DISTRIBUTIONS DEVIENNENT SYSTEMATIQUES:

A Calais, les évacuations s'accompagnent de l'installation de rochers qui, en cordon, empêchent d'abord l'accès des véhicules des associations pour toute distribution. Ensuite disposés les uns à côté des autres, ils empêchent même l'implantation de tentes.



- Des enrochements à l'ancien BCMO, où RCK distribuait le soir, le 9 août,
- Des barrières rue des Huttes pour empêcher la réinstallation de tentes, le 22 août,
- Des enrochements quai Andrieu, le 23 août,
- Le quai du Danube est enroché le 13 septembre,
 - Le quai de la Meuse est enroché le 15.
- « Est-ce que Calais veut attirer les touristes, en construisant des "alignements" comme à Carnac ? », nous écrit le lendemain une ancienne bénévole de Calais.





On appréciera aussi l'ironie de l'affichage municipal, place de Norvège, juste à côté des enrochements, qui se termine par : « Faire de Calais une ville plus agréable à vivre »... Les arrêtés préfectoraux interdisant les distributions de nourriture et de boissons gratuites s'étaient arrêtés le 2 mai dernier. Ils reprennent le 14 août jusqu'au 22, puis du 23 au 6 septembre, puis du 6 au 19 septembre.

A Loon-Plage, des rochers aussi sont installés à l'arrière du camp le 15 septembre et le 4 octobre des plots de béton à l'avant.



Un courrier de Salam est envoyé le 6 octobre au sous-préfet, l'alertant sur l'impossibilité qui en découle pour les pompiers d'accéder au camp. Les réponses, du 16 puis du 22 octobre, se veulent rassurantes : « Nous avons mis en place un nouveau protocole de coordination avec les forces de sécurité intérieure pour les interventions des sapeurs-pompiers ».

Ce n'est pas très clair pour nous, mais c'est un début de dialogue et nous ne pouvons pas faire plus qu'alerter...



Le terrain de distribution des associations est labouré le 9 novembre, nous obligeant à nous déplacer un peu plus loin sur un espace labouré à son tour le 17. Il nous reste un passage damé entre les deux... Et la prochaine fois ?

LA LOI ET NOUS.

Deux victoires devant la justice :

Aucun départ du Royaume-Uni vers le Rwanda: le premier avion affrété n'est pas parti le soir du 14 juin. Les sept derniers refoulés prévus pour ce vol ont en effet déposé des recours couronnés de succès: six devant la justice britannique et le dernier devant la CEDH (Cour Européenne des Droits de l'Homme). On peut s'attendre à ce qu'il y en ait d'autres. Mais cette première victoire rend optimiste, même si notre inquiétude principale concerne toujours les centres fermés qui sont annoncés pour les primo-arrivants en Grande-Bretagne.

Le Tribunal Administratif a annulé des arrêtés préfectoraux interdisant les distributions gratuites de boissons et de nourritures en certains lieux du Centre ville de Calais.

L'audience avait eu lieu le 20 septembre, le jugement nous a été communiqué 18 octobre.

Ces arrêtés ont été jugés disproportionnés par rapport aux finalités poursuivies :

Le Tribunal n'a reconnu ni que ces distributions causaient des troubles à l'ordre public, ni qu'elles causaient des risques sanitaires.

Seule l'atteinte à la salubrité publique a été admise. Mais "les interdictions édictées ne remédiaient pas aux abandons de déchets consécutifs à l'activité de distribution de denrées."

Et si on pouvait se dire que nous vivons dans un Etat démocratique dans lequel il y a bien séparation des pouvoirs exécutif et judiciaire...

Bien sûr, les enrochements (voir plus haut) jouent le même rôle d'entrave aux distributions avec une efficacité redoutable...

EN CONCLUSION, RAPPELONS CE QUE SALAM DEMANDE ET DEMANDE ENCORE:

A tous ces gens que nous aidons à se maintenir en vie, on pourrait bien offrir un toit, un lit et une douche, sur notre sol, avec des papiers provisoires et le droit de travailler, au lieu de démanteler à l'infini leurs campements de misère.

Claire Millot.

LA MER, ÉCOLE DE SOLIDARITÉ

Le 24 novembre, dans le 19/20, JT de FR3 Hauts de France, Jean-Claude Lenoir, président de SALAM, a dit : « A travers le Monde, à travers tous les Océans, nous sommes l'exemple (...) La mer c'est l'école de la solidarité, c'est un bel exemple...

Sans s'être concertée avec lui, Bénédicte Halba développe la même idée dans le texte qui suit :

ESPRITS SOLIDAIRES - SUR LA TERRE COMME EN MER.

Bénédicte Halba dirige un Institut de recherche (iriv) qui intervient sur le thème de la migration depuis 2003 et propose un club à la Cité des Métiers pour valoriser un parcours migratoire depuis 2012. Selon Aristote, « Il y a trois sortes d'hommes : les vivants, les morts et ceux qui vont à la mer »(1). La note du cabinet de conseil KPMG rappelle que le principe fondateur du droit maritime est la solidarité. Il est aussi au cœur d'enjeux géopolitiques

Quand on tape « droit maritime » ou « droit de la mer » sur un moteur de recherche, la solidarité n'est pas le mot qui apparaît en premier. On trouve la définition des règles sur l'utilisation des espaces maritimes par les sujets de droit (personnes physiques ou morales) avec la liste des droits et devoirs des Etats dans ces espaces (navigation, exploitation des ressources économiques, protection du milieu marin...). La Convention de Genève signée en 1958 a codifié pour la première fois le droit de la mer par quatre textes qui combinent économie et géographie où l'on évoque « mer territoriale », « haute mer », « plateau continental » et enfin « pêche et conservation des ressources biologiques ».La Convention des Nations Unies (1982) signée à Montego Bay (Jamaïque) compartimente à nouveau l'espace maritime en eaux archipélagiques, zones économiques exclusives, détroits navigables et fonds des mers.

(1)Citation citée par une note de KPMG « La solidarité : principe fondateur du droit maritime », 7 décembre 2018-https://home.kpmg/fr/fr/home/insights/2018/12/decryptages-solidarite-principe-droit-maritime.html

Le principe de solidarité en droit maritime est l'obligation d'assistance (KPMG, 2018) - « tout navire a l'obligation de se porter au secours lorsque leur vie est menacée, des équipages et passagers des bâtiments auxquels il est susceptible d'apporter son aide. » Cette obligation est apparue en droit international à la veille de la Première guerre mondiale par la Convention internationale sur la Sauvegarde de la vie humaine en mer (Convention SOLAS, 1914) signée à l'époque par 13 pays à Londres. Elle est valable en toutes circonstances, en temps de paix ou de guerre, et en tous lieux, eaux territoriales ou haute mer. L'assistance aux personnes n'est pas rémunérée; son non-respect expose les capitaines à des sanctions pénales. La note du cabinet KPMG de 2018 est très optimiste en affirmant que le principe de solidarité qui régit depuis plusieurs siècles la vie en mer serait un exemple pour le droit terrestre et que le droit maritime serait en passe de donner l'exemple. En mer comme sur terre, la solidarité est à géométrie variable. L'incident diplomatique qui a opposé la France et l'Italie en novembre 2022 est assez édifiant. Le gouvernement italien arrivé au pouvoir en septembre 2022 avec des représentants de partis affichant une politique anti-migration (2) ont refusé que le navire humanitaire de l'ONG SOS Méditerranée puisse accoster dans un port italien. Le gouvernement français a donc accueilli les 234 personnes secourues par le bateau ambulance en Méditerranée, 189 rescapés, soit tous les adultes placés dans une « zone d'attente » fermée, ont été interrogés par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra)3.Le gouvernement italien a reçu le soutien de députés français élus en juin 2022 dans un groupe tout aussi hostile à une politique d'accueil et de migration 4. Une de ces députés s'est même émue que l'association française « Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) ne se transforme en SOS Méditerranée. Ce n'est pas la première fois que des personnes migrantes, victimes de guerre ou de persécutions dans leurs pays, et souvent tombées sous la coupe de réseaux criminels pendant leur parcours migratoire (passeurs qui n'hésitent pas à les abandonner en pleine mer), sont instrumentalisées par des gouvernements sans scrupules - Biélorussie à la frontière polonaise (automne 2021), Turquie à la

Les ministres de l'Intérieur de l'UE se réunissent le 25 novembre 2022 à Bruxelles pour discuter de la politique migratoire après la crise franco-italienne. La France réclame des « initiatives européennes » pour « un meilleur contrôle des frontières extérieures et des mécanismes de solidarité ».

frontière grecque...

Le nouveau Pacte européen pour l'asile et la migration en discussion est un sujet sensible qui suscite beaucoup de réticences de la part de beaucoup de pays européens qui n'étaient jusqu'à présent pas concernés directement parce que leur géographie les protégeait pays non frontaliers des grandes routes migratoires des Balkans et de Méditerranée.

Les temps changent. L'agression russe contre l'Ukraine le 24 février 2022 a bousculé les enjeux géopolitiques en Europe. Les pays proches ou frontaliers de la Russie (pays baltes, Pologne, Finlande, Roumanie...) mais aussi les pays européens voisins de pays menacés parla Russie (Ukraine, Moldavie, Géorgie...) sont à présent directement concernés par des arrivées massives de réfugiés qui ne savent pas quand ils pourront rentrer. On assiste à une autre forme de géométrie variable des politiques d'accueil des réfugiés mais cette fois liée au profil et pays d'origine des réfugiés – la Pologne est le pays qui a accueilli le plus d'Ukrainien alors qu'elle était ouvertement hostile à l'accueil de réfugiés venus de pays du Sud (Syriens, Afghans, Kurdes d'Irak et d'autres pays...).

Le principe de solidarité en mer comme sur terre devrait être intangible, universel et inconditionnel. Si les raisons morales ou de générosité ne sont pas assez convaincantes pour certains Européens, soyons pragmatiques. D'un point de vue économique, les besoins de main d'œuvre dans une Europe vieillissante, et perturbée après deux années de pandémie, sont immenses. De nombreux secteurs d'activité peinent à recruter, de nombreux chefs d'entreprise des pays de l'Union européenne le constatent et encouragent une politique migratoire plus ouverte, en particulier une régularisation des travailleurs sans papiers pour les métiers en tension.

Faisons le pari de la générosité et de la solidarité, peu importe les raisons... L'Union européenne a tout à gagner – le Royaume-Uni et les effets désastreux du Brexit ont montré de manière assez éclatante qu'il était très risqué et anachronique de « Bowling alone »...

Dr Bénédicte Halba, présidente de l'IRIV (www.iriv.net), décembre2022

^{2 :}Giorgia Melloni et Fratelli d'Italia

^{3 :}Article publié par le journal Le Point

 $⁻https://www.lepoint.fr/politique/ocean-viking-l-elysee-denonce-unvilain-geste-de-la-part-de-rome-18-11-2022-2498291_20.php\\$

^{4 :}Marine le Pen et le Rassemblement national

BATEAUX, BATEAUX, ON EN PARLE TOUT LE TEMPS.

Toutes ces petites embarcations de rien du tout qui coulent dans la Manche-ou qui arrivent à "bon" port dans le UK où d'autres épreuves attendent les rescapés.

Océan Viking qui crie sa détresse en errant, finalement "accueilli" en France. Les autorités essaient de se débarrasser des passagers au plus vite.

Une armada de bateaux qui se lancent sur la Route du Rhum, destination Guadeloupe, applaudis, suivis attentivement, secourus au plus vite. Les skippers seront reçus en héros.

"Homme libre, toujours tu chériras la Mer". "Liberté, égalité fraternité". Comment mettre un sens à tout ça ?

Wilma.

APPEL AUX DONS.

LA PLATEFORME BENEVITY.

BENEVITY est une plateforme d'engagement volontaire qui permet à des entreprises de doubler le montant du don fait pas un de leurs salariés.

En octobre, nous avons reçu deux virements, parmi d'autres :

un de Vianney Motte qui a réussi sa traversée de la Manche à la nage en solitaire le 20 septembre,

un de Gauthier Chastan qui nous a aussi fait un don après la production d'une chanson qu'il a préparée en vue de la sortie d'un album.

Ces deux donateurs ont en commun le doublement du don par leur employeur, par l'intermédiaire du site benevity.com. pour lequel nous avons rempli d'abord un petit dossier, puis une convention.

MERCI à Vianney, à Gauthier et à leurs entreprises!

DES BESOINS EN ARGENT.

Sans subventions de l'Etat et avec une réduction très importante des subventions des collectivités territoriales et locales, nous avons toujours besoin d'argent pour faire durer le travail de l'association : Entretien des locaux et des camionnettes, carburant, achat des denrées alimentaires qui manquent...

Rendez-vous sur le site de l'association : www.associationsalam.org rubrique :" Nous soutenir"

Passez par HELLOASSO:

https://www.helloasso.com/associations/salam-nord-pas-de-calais/formulaires/2/widget

ou envoyez tout simplement un chèque à : Association Salam BP 47 62100 CALAIS

Vous avez droit à 66% de réduction d'impôts sur ces dons, en liquide par un de nos bénévoles ou par chèque à l'ordre de SALAM.

Un grand merci à tous nos généreux donateurs!

DES TENTES ET DES BÂCHES!

De démantèlement en démantèlement, des tentes sont enlevées sur les deux sites et nous n'arrivons plus à les remplacer. Nombreux sont ceux qui dorment sans rien sur eux, dans la pluie ou au moins l'humidité...

Sinon, besoins les plus pressants sur les deux sites :

DES COUVERTURES (DUVETS, SACS DE COUCHAGE).

des vêtements homme du XS au L : caleçons, caleçons longs et sous-pulls thermolactyl, chaussettes, pantalons de jogging, jeans, shorts, t-shirts, DES CHAUSSURES pour hommes : baskets ou chaussures de randonnées légères (pointures 40 à 46), des claquettes, casquettes.

des sacs à dos, des lampes et piles, des packs d'eau, des sacs (petits sacs à dos, sacs poubelle, sacs congélation, cabas et sacs en plastique)

Des denrées alimentaires pour Calais :

du lait, du thé et du sucre, des boîtes de sardines et des boîtes de thon, de la crème de gruyère, des fruits secs, des power banks.

Pour déposer vos dons, RDV 13 rue des Fontinettes, et appelez le 06 83 16 31 61.

Et pour Grande-Synthe:

des sacs de légumes secs , des épices,

des conserves de légumes de toutes sortes, en particulier tomate sous toutes ses formes : concentré, tomates pelées, soupe...),

Déposez vos dons salle Guérin, rue Alphonse Daudet, derrière l'église St Jacques les lundis, mardis, jeudis et samedis de 9 h à 12 h.

APPEL A COTISATION

Vous pouvez déjà prendre votre adhésion pour 2023 Le bulletin d'adhésion est joint à cet envoi.

Si vous n'êtes pas encore adhérent, n'hésitez pas à nous rejoindre. Que vous soyez bénévole actif ou non, devenir adhérent octroie à l'association la force de l'union! Nous sommes déjà plus de 250 adhérents pour 2022, aidez-nous à dépasser ce seuil.

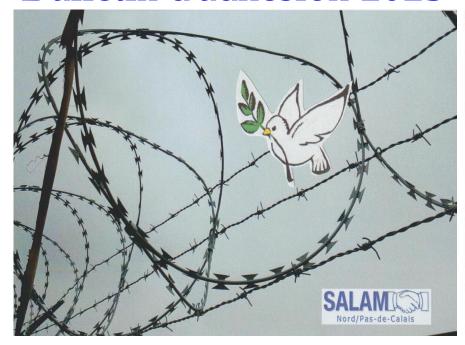
CONTACTEZ-NOUS

http://www.associationsalam.org
salamnordpasdecalais@gmail.com
Page Facebook : SALAM Nord/Pas-de-Calais
Et la toute nouvelle page LinkedIn, consultable sur le lien suivant :
www.linkedin.com/in/association-salam-nord-pas-de-calais

Association SALAM BP 47 62100 CALAIS Association SALAM, Salle Guérin, Quartier St Jacques, 1, rue Alphonse Daudet, 59760 Grande-Synthe



Bulletin d'adhésion 2023



Principaux objectifs de SALAM:

- Apporter une aide humanitaire aux migrants (soins, hygiène, nourriture, vêtements...)
- Accompagner les migrants dans leur demande d'asile
- Informer et sensibiliser l'opinion publique sur la situation des migrants du littoral Côte d'Opale
- Combattre toutes les formes de racisme et de discrimination
- Agir dans les pays en difficulté
- Soutenir juridiquement les membres de l'association

Merci de remplir le bulletin ci-dessous et de le renvoyer à l'adresse suivante :

Association SALAM-Nord/Pas-de-Calais

BP 47 62100 CALAIS

02100 CALAIS		
Monsieur/ Madame :	Prénom	
Adresse		
Code postal	Ville	Pays
Téléphone	E mail	
O J'adhère à l'associ	ciation en versant la somme de 10 €.	
(5 € pour les étudian	nts et demandeurs d'emploi , adhésion valable jusqu'a	au 31/12/2023)
Date et signature :		
○ Je fais un don* à l	l'association Salam en versant la somme de :	

O Je souhaite recevoir davantage d'informations sur l'association Salam.

^{*}Par chèque à l'ordre de l'association Salam. Un reçu fiscal vous sera adressé